

## **Fiche N°4 :**

### **OPTIGEDE : les enseignements issus du programme d'optimisation européen en matière de gestion des déchets**

#### **Les données OPTIGEDE de 5 collectivités : 3 françaises & 2 allemandes**

Mis en place de 2004 à 2007, le programme OPTIGEDE (Optimisation territoriale de la gestion des déchets) était un projet LIFE (instrument financier consacré à la protection de l'environnement mis en place par la Commission européenne pour favoriser la prise de conscience du public) franco-allemand destiné à capitaliser sur les retours d'expériences de 7 collectivités territoriales en matière de gestion des déchets. OPTIGEDE s'articulait autour de la prévention de la production des déchets, l'optimisation des équipements et des services, le développement de solutions de collecte, de valorisation et d'élimination de déchets particuliers, l'optimisation des coûts et l'animation de l'approche territoriale.

Avec OPTIGEDE, des indicateurs techniques et économiques ont été définis sur lesquels l'ADEME a souhaité revenir pour valoriser ce retour d'expérience en actualisant les résultats obtenus durant le projet ; une mise à jour menée conjointement avec 5 des 7 collectivités partenaires initiales et ayant comme souhait commun d'anticiper la hausse prévisible des coûts de gestion des déchets : 3 françaises (SMICTOM - Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères - d'Alsace Centrale, SITOM - Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères - Sud Rhône et SMICTOM Saône Dombes) et 2 allemandes (Böblingen et de Ludwigsburg).

#### **L'organisation technique de la gestion des déchets des 5 collectivités**

Ces 5 collectivités collectent et traitent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ainsi que les recyclables et gèrent des déchèteries. Seules les deux collectivités allemandes réalisent une collecte des biodéchets au porte-à-porte.

On note peu d'évolutions sur la gestion des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et des biodéchets entre 2005 et 2009, notamment la poursuite de la diminution de la fréquence de passage pour le SITOM Sud-Rhône et le changement du mode de traitement des OMR pour Ludwigsburg (sans impact sur le service, le traitement étant confié à des prestataires privés). Les OMR du SMITOM Saône Dombes sont désormais toutes incinérées, après un passage progressif depuis 2005 entre stockage et incinération. Le SMICTOM d'Alsace Centrale a unifié les rythmes de collecte des OMR et de la collecte sélective au 1<sup>er</sup> janvier 2010, date d'application de la redevance incitative unique.

Concernant la collecte de recyclables, l'organisation s'appuie sur l'apport volontaire pour le verre sur l'ensemble des collectivités, sauf à Ludwigsburg qui le collecte au porte-à-porte dans le bac des « creux ». Peu d'évolutions sont à noter dans l'organisation des recyclables, hormis davantage de communes passant à la collecte au porte-à-porte pour le SITOM Sud Rhône entre 2006 et 2007 et une réorganisation de la collecte du papier sur Böblingen.

A propos des déchèteries, Ludwigsburg se distingue avec 73 000 habitants par déchèterie, en raison d'une densité de population beaucoup plus importante qu'en France (entre 10 000 et 20 000 habitants par déchèterie pour les 3 collectivités françaises). De plus, un réseau de 45 plateformes d'apport volontaire et de broyage de déchets verts complète ce dispositif. Notons qu'en Allemagne, les déchèteries ont une fonction différente par rapport à la France car les déchets verts n'y sont pas acceptés : des plateformes de broyage leur sont dédiées. De plus, les apports d'encombrants y sont minoritaires car payants. Elles servent donc plus à

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

recueillir tout type de déchets recyclables (textiles, bois, DEEE...). Cependant, même réduit de 2005 à 2009, le réseau de déchèteries de Böblingen est dense, par choix, ces sites étant les seuls points d'apport volontaire pour les emballages et papiers.

## **L'évolution des quantités d'OMR et des types de collectes**

Les quantités globales de déchets collectés (porte-à-porte, apport volontaire, déchèteries, voire plateformes d'apport de déchets verts, ...) hors gravats varient entre 425 et 590 kg /habitant/an selon les années et les collectivités.

Elles sont restées relativement stables entre 2004 et 2011. Seules les quantités collectées par le SMICTOM d'Alsace Centrale étaient au départ plus élevées que celles des 4 autres collectivités pour finalement revenir en 2009 à un niveau comparable ; cela s'explique surtout par la forte baisse des quantités d'OMR, corollaire de la redevance incitative mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec l'intégration de nouveaux bacs d'OMR au volume divisé par 3.

On note par ailleurs une grande différence de ratios d'OMR entre allemands et français, dus essentiellement au contexte germanique : existence de collectes des biodéchets captant essentiellement des déchets de cuisine ; existence de systèmes de financement incitatifs excluant la quasi-totalité des déchets des professionnels de la collecte ; culture de prévention de la production des déchets (liée au mode de facturation) ; fortes performances de captage de verre et papier (plus de 90 % du gisement) et d'emballages légers via de larges consignes de tri (y compris plastiques divers), le tout depuis plus de quinze ans.

Par ailleurs, nous observons pour les français une diminution des quantités qui coïncide avec une fréquence de collecte réduite (de bihebdomadaire à hebdomadaire entre 2005 et 2006), le passage à davantage de porte-à-porte pour la collecte sélective en 2006/2007 et la redevance spéciale depuis 2006, mais qui reste à un niveau supérieur aux allemands.

La chute des quantités d'OMR pour le SMICTOM d'Alsace Centrale explique par ailleurs l'essentiel de la baisse en France des quantités globales constatées précédemment. Elle est liée aux actions mises en place dans le cadre de la préparation de la redevance incitative. Les quantités sont restées stables pour les deux collectivités allemandes qui considèrent d'ailleurs impossible de réduire davantage les quantités d'OMR.

## **Inégalités franco-allemandes sur les biodéchets et les taux de valorisation**

En termes de collecte des biodéchets, seules les deux collectivités allemandes la mettent en pratique de façon séparée ; cette collecte vise principalement les déchets de cuisine et recueille entre 40 et 80 kg /habitant/an. Notons que ces collectivités ont également un important programme de développement du compostage domestique, mode de valorisation des déchets organiques considéré comme complémentaire à la collecte des biodéchets.

Un des principaux facteurs expliquant les quantités très variables de déchets traités par collecte sélective est le taux de valorisation (comparaison entre la quantité collectée sélectivement d'un matériau et le gisement total de celui-ci) plus ou moins bon. Ceux des 2 collectivités allemandes sont globalement très bons (84 % et 91 %, tous flux confondus) avec des résultats dépassant les 90 % pour le papier et le verre pour Ludwigsburg.

S'y ajoutent aussi des taux de valorisation très élevés pour les biodéchets, dépassant 75 % pour Böblingen et 50 % pour Ludwigsburg, ce qui veut dire que moins de 50 % des déchets de cuisine vont dans la poubelle résiduelle à Ludwigsburg voire moins de 25 % à Böblingen.

A noter que pour les collectivités françaises, le SMICTOM d'Alsace Centrale atteint dès 2010 l'objectif de 75 % de recyclage des emballages fixé par la loi Grenelle pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012

## Taux de valorisation pour les recyclables en 2009

	ALSACE CENTRALE	BÖBLINGEN	LUDWIGSBURG	SAONE DOMBES	SUD RHONE	Objectifs OPTIGEDE / Grenelle 2
Recyclage global	79%	84%	91%	48%	62%	tendre vers 80 %
dont :						
<b>Emballages :</b>	<b>80%</b>	<b>74%</b>	<b>84%</b>	<b>56%</b>	<b>59%</b>	<b>75%</b>
Verre	92%	88%	94%	83%	83%	85 à 90 %
Carton	64%			35%	49%	60 à 80 %
Acier	61%		76%	29%	29%	50%
Aluminium	19%		43%	9%	9%	
Plastique	71%	53%	69%	22,1%	22,1%	22,5%
Journaux Magazines*	77%	89%	94%	38%	65%	80 à 90 %

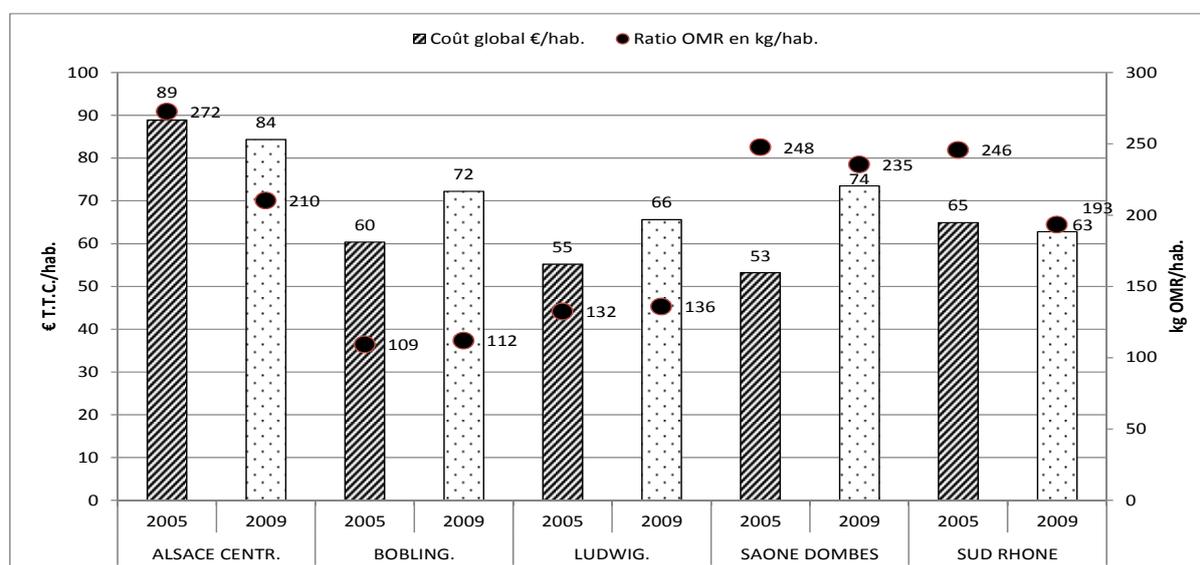
\*y compris cartons pour Böblingen et Ludwigsburg

**Guide de lecture du tableau : au SMICTOM Alsace Centrale, 92 % du verre est valorisé grâce à la collecte sélective, 8 % restant dans les OMR. Les cases en gris foncé correspondent à des taux de valorisation inférieurs aux objectifs.**

## Des coûts de gestion globale des déchets sensiblement comparables

Les coûts de gestion des déchets sont calculés grâce à la matrice des coûts<sup>1</sup> et exprimés en coût aidé TTC<sup>2</sup> / habitant/an. Celui-ci correspond au montant que la collectivité se doit de financer (TEOM, REOM, Redevance Spéciale, contributions des adhérents ou budget général). Les périmètres de gestion des déchets sont globalement comparables entre collectivités allemandes et françaises, avec pour seule différence la couverture via les recettes pour les emballages de 100 % des charges des collectivités allemandes.<sup>3</sup> Il apparaît au final que les coûts des 5 collectivités se situent en-dessous ou dans la fourchette basse du référentiel national des coûts en France<sup>4</sup>.

## Coûts de gestion globale par habitant – coût aidé T.T.C. et les quantités d'OMR par habitant



<sup>1</sup> Cf. fiche 3 du dossier de presse

<sup>2</sup> Coût aidé T.T.C. = somme des charges moins produits industriels, soutiens et aides plus T.V.A. acquittée

<sup>3</sup> La gestion des déchets d'emballages est réalisée en Allemagne sous la responsabilité du DSD, sans intervention de la part des collectivités. Dans le cas présent, nous avons pu obtenir les charges respectives puisque le département de Böblingen est prestataire de collecte pour le DSD.

<sup>4</sup> Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets éditions 2009 et 2011 sur les données 2006 et 2008 disponibles sur le site Internet de l'ADEME [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr), rubrique Médiathèque / Publications ADEME

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Principal poste de dépense, la diminution du tonnage d'OMR joue de façon non négligeable sur la baisse des coûts totaux à l'habitant<sup>5</sup> ; c'est le cas d'Alsace Centrale et de Sud Rhône mais pas de Saône Dombes, du fait de l'augmentation du coût unitaire du traitement des OMR, de la faible baisse des quantités d'OMR, de la forte hausse des quantités collectées en déchèteries, de l'augmentation des marchés de collecte... Les deux collectivités allemandes ont, quant à elles, atteint un plancher de production d'OMR et agissent donc sur d'autres leviers d'optimisation (réduction du service, optimisation des tournées, des recettes, ...) pour limiter la hausse des coûts.

En 2009, les coûts aidés T.T.C. ont donc augmenté par rapport à 2005 pour 3 collectivités : Saône Dombes, Ludwigsburg et Böblingen ; ils ont baissé pour l'Alsace Centrale et Sud Rhône. Les explications de ces évolutions sont riches d'enseignement :

- La plus forte hausse est observée pour Saône Dombes, avec 21 €/ habitant/an, liée à la hausse des charges de traitement (passage à l'incinération), à la hausse des quantités collectées en déchèteries, aux changements dans les marchés de collecte...
- Pour Böblingen, la hausse de 12 €/ habitant/an du coût aidé est pour moitié liée à la chute des recettes industrielles sur 2009. Engagée contractuellement à apporter un certain quota de tonnages à l'incinérateur, la collectivité a baissé les tarifs pratiqués auprès des professionnels pour éviter de payer pour des tonnages non traités. L'effondrement des cours de la plupart des matériaux est un autre facteur explicatif.
- Pour Ludwigsburg, la hausse de 11 €/ habitant/an est pour moitié due à la hausse des charges de traitement (OMR directement stockées jusqu'en 2005 puis incinérées). L'autre partie de la hausse est imputable comme pour Böblingen à la baisse des recettes dont une grande partie pour les DIB (Déchets Industriels Banals) dont les tonnages ont fortement baissé (le stockage interdit, la collectivité n'offre plus de tarifs intéressants aux professionnels qui se tournent alors vers les prestataires privés) et à la hausse générale des charges.
- La baisse de 5 €/ habitant/an pour l'Alsace Centrale est due à la baisse des quantités d'OMR et des refus de tri (redevance incitative sur la base du volume des OMR, contrôle des équipages, changement de bacs OMR, collecte sélective à puces...).
- Les coûts du SITOM Sud Rhône ont baissé de 2 €/ habitant/an, ce qui s'explique par le doublement du montant des soutiens (forte hausse des performances, modification des règles de calcul pour les cartons), et par la hausse des recettes industrielles. Par ailleurs, les coûts de collecte ont pu être baissés grâce aux nouveaux marchés.

Les actions mises en œuvre depuis 2004 (optimisation des collectes, réduction de leur fréquence, mise en place de redevances, performances des collectes sélectives améliorées, baisse des quantités d'OMR...) ont donc surtout permis de limiter la hausse des coûts.

## Un poids des recettes variable et hétérogène

Tout comme les charges, les recettes industrielles (ventes d'énergie, de matériaux, de compost et de prestations) représentent des poids très variables selon les collectivités et leur évolution n'est pas homogène. Les différences peuvent s'expliquer de trois façons :

- Le montant des recettes n'est pas toujours connu (le prestataire de collecte ou de traitement ne facturant que le coût « net »). C'est le cas pour Saône Dombes en 2005 pour tous les recyclables et pour le verre seulement en 2009 ainsi que pour Sud Rhône en déchèteries, mais également pour Ludwigsburg en 2005 pour le papier,

---

<sup>5</sup>Cette corrélation est d'ailleurs soulevée dans le référentiel national (ADEME, avril 2011 – Référentiel National des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2007/2008)

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

- La collectivité réalise des prestations pour le compte de tiers (facturation d'apports de DIB, réalisation de prestations de collecte...), c'est notamment le cas de Böblingen, prestataire en matière de collecte des emballages, mais également de Ludwigsburg,
- Recherche d'une maximisation des recettes via une négociation des prix de reprise des matériaux, comme cela est réalisé par Böblingen.

#### Evolution des recettes industrielles entre 2005 et 2009

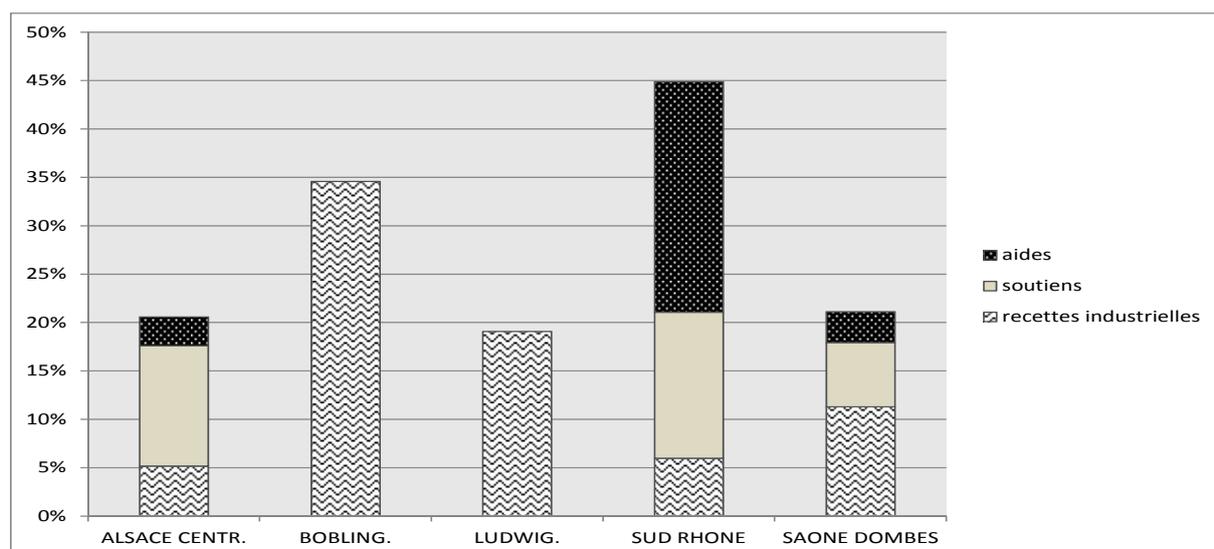
Collectivité	2005	2009	Evolution	Principaux facteurs explicatifs
ALSACE CENTR.	6,3 €/hab.	5,1 €/hab.	-20%	chute de toutes les recettes
BOBLING.	45,0 €/hab.	35,8 €/hab.	-20%	forte chute des recettes de DIB
LUDWIG.	19,0 €/hab.	13,1 €/hab.	-31%	forte chute des apports de DIB
SAONE DOMBES	7,7 €/hab.	9,7 €/hab.	+26%	les recettes de recyclables étaient auparavant conservées par le prestataire
SUD RHONE	3,2 €/hab.	4,8 €/hab.	+48%	forte hausse des recettes sur les recyclables

L'évolution des recettes est positive malgré la chute du cours des matériaux en 2009 pour : Saône Dombes, grâce à une meilleure identification des recettes, auparavant conservées par le prestataire, et pour Sud Rhône, via l'amélioration des performances des collectes sélectives et via la renégociation des reprises des papiers et gros de magasin, rachetés en 2009 à des prix nettement supérieurs à ceux de 2005 (30 €/ t de papier contre 84 en 2009).

Les chutes des recettes entre 2005 et 2009 pour les allemands sont principalement liées aux baisses des apports de DIB. La baisse est plus généralisée pour l'Alsace Centrale qui ne traite plus les DIB.

Ces recettes sont importantes pour Böblingen ; malgré la chute des cours de matériaux, elles couvrent en effet pour l'année 2009, 35 % des charges de gestion des déchets. Pour comparer avec les collectivités françaises, il convient de tenir compte dans ces calculs des soutiens perçus.

#### Part des différentes recettes dans la couverture des dépenses H.T. en 2009



L'impact des aides est globalement faible voire nul (absence totale en Allemagne), exception faite de Sud Rhône qui bénéficiait jusqu'à fin 2009 de subventions de fonctionnement de la part du Conseil Général, représentant pour 2009, 24 % du total des dépenses HT.

Enfin, le degré d'optimisation des collectes des OMR en Allemagne se traduit par des charges de collecte en dessous de 10 €/habitant/an pour le flux OMR. Même traduit en €/t, montant logiquement assez élevé du fait de l'importance des charges fixes sur la collecte, ce coût est inférieur à la fourchette du référentiel national : 52 à 68 € HT/t contre 73 à 98 € HT/t.

## **Synthèse des enseignements de ce programme OPTIGEDE étendu**

Le travail réalisé dans le cadre de ce projet renforce l'intérêt de la connaissance des coûts, comme outil de veille permettant de mieux les maîtriser.

Ces 5 collectivités illustrent la diversité des leviers d'optimisation et la nécessaire complémentarité entre eux. Les marges de progrès identifiées sont notamment le taux de valorisation par les collectes sélectives pour les collectivités françaises et la réduction des quantités d'OMR, que ce soit par l'amélioration des performances des collectes (Alsace Centrale), la réduction des déchets des professionnels (Sud Rhône, Saône Dombes), l'optimisation des collectes (Sud Rhône, Ludwigsburg) ou la mise en place de collectes des biodéchets et l'optimisation des recettes (Böblingen).

Il apparaît que les 5 collectivités ont des coûts<sup>6</sup> de gestion des déchets qui se situent dans la fourchette basse du référentiel national français, tout en ayant une action très volontariste pour l'amélioration des performances techniques qui, elles, sont meilleures que la moyenne française (quantités d'OMR par exemple) et qui, pour certaines, ont atteint dès 2010 les objectifs de valorisation des emballages fixés par la loi Grenelle pour janvier 2012.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les collectivités allemandes ont toujours intégré les provisions pour la post-exploitation de leurs sites de stockage (il s'agit notamment des charges liées à la réhabilitation des centres de stockage après leur fermeture). Un des apports du projet OPTIGEDE avait d'ailleurs été d'attirer l'attention des collectivités françaises sur ces charges qui, non provisionnées, risquent de créer d'importants problèmes financiers au moment de la fermeture des sites concernés.

Nous pouvons ainsi confirmer le constat déjà dressé à la fin du programme OPTIGEDE en 2007 : les coûts par habitant de la gestion globale des déchets des deux collectivités allemandes sont comparables à ceux des 3 collectivités françaises.

Il y a pourtant une différence majeure : le coût unitaire du traitement des OMR, est nettement plus élevé en Allemagne, mais il est compensé par des quantités de déchets à traiter beaucoup plus faibles. Une hausse des coûts unitaires de traitement des déchets ne signifie donc pas mécaniquement une hausse du coût pour la collectivité et l'utilisateur, à partir du moment où des potentiels de réduction des tonnages à traiter existent, que ce soit par la prévention, la responsabilisation des producteurs ménagers et professionnels, la valorisation organique ou encore le recyclage.

---

<sup>6</sup> Il s'agit ici du coût aidé T.T.C. en €/habitant.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)